



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE ST ANDRE DE L'EURE

Enquête publique portant classement de biens dans le domaine public

En application de l'arrêté municipal n° 2023/098 en date du 03/10/2023 et conformément aux dispositions prévues par les Codes de la Voirie Routière et de l'Expropriation, le Maire de la commune de St André de l'Eure informe les habitants qu'il sera procédé à une enquête publique relative au classement de toutes les parcelles de voiries et espaces verts du lotissement du Grand Jardin 1 et 2 et du lotissement le Gros Buisson dans le domaine public, à partir du 18/12/2023 – 14h00 jusqu'au 03/01/2024 – 12h00.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête destiné à recevoir les observations du public seront disponibles en Mairie de St André de l'Eure aux horaires suivants :

- Lundi de 13h30 à 17h30*
- Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30*
- Samedi de 9h00 à 12h00*

Madame Elisabeth GRAVELINE, commissaire enquêtrice, se tiendra à la disposition du public, en Mairie de St André de l'Eure, les :

- Lundi 18 décembre 2023 de 14h00 à 16h00,***
- Vendredi 29 décembre 2023 de 10h00 à 12h00,***
- Mercredi 3 janvier 2024 de 10h00 à 12h00***

Pendant cette période, toutes observations sur l'utilité publique de l'opération pourront être consignées directement sur le registre d'enquête ou adressées par écrit à la commissaire enquêtrice, à Mairie – Place Gambetta 27220 Saint André de l'Eure, ou par mail à : urbanisme@ville-st-andre-eure.fr

A l'issue de l'enquête, toute personne qui en fera la demande pourra prendre connaissance du rapport, des conclusions et avis motivés de la commissaire enquêtrice en mairie de St André de l'Eure pendant une durée d'un an.